

# DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 05 mars 2021

Présents : ARDISSON Jean-Claude, DUMAS Chantal, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, MORIN Catherine, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MILLET Jérôme, LUCIANO Luc.  
Mme DUMAS Chantal a été désignée secrétaire de séance.

### 1. Modification de la mise en place du régime indemnitaire des agents territoriaux (RIFSEEP) :

Monsieur le Maire présente aux conseillers les deux éléments composant le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire et qui est versée mensuellement et le CIA (complément indemnitaire annuel), prime facultative annuelle qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Ces éléments de rémunération sont calculés sur la base de plafond correspondant aux fonctions exercées pour chaque emploi (secrétaire et agent technique). Le conseil municipal a **adopté à l'unanimité** les propositions formulées par le maire. Elles entreront en vigueur au 1er janvier 2021 pour la secrétaire et à la date d'embauche pour l'agent technique.

### 2. Échange de parcelles entre la commune et Marc DUMAS:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la remise en ordre de la voirie communale, il convient de procéder à un échange de parcelles entre la commune et Monsieur DUMAS Marc. Il propose d'échanger les parcelles suivantes appartenant à Mr DUMAS Marc :

- B 717 d'une contenance de 26 m<sup>2</sup>
- B 757 d'une contenance de 94 m<sup>2</sup>
- B 760 d'une contenance de 438 m<sup>2</sup>
- C 463 d'une contenance de 190 m<sup>2</sup>
- C 465 d'une contenance de 65 m<sup>2</sup>

contre une partie du chemin bordant la parcelle B 469 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire précise que tous les échanges rentrant dans le cadre de la remise en ordre de la voirie communale feront l'objet d'un seul acte notarié, dans le but d'optimiser les frais. **Adopté à l'unanimité**

### 3. Convention avec ADN pour autorisation de travaux sur les parcelles C81 et C82 appartenant à la commune :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention proposée par Ardèche Drôme Numérique pour l'autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les parcelles C 81 et C 82, quartier La Grange, appartenant à la commune. **Adoptée à l'unanimité**

### 4. Projet d'installation de production maraîchère :

Jean-Claude ARDISSON, référent de la commission Agriculture, expose le projet.

Il est rappelé que la commune souhaite installer sur le village de jeunes agriculteurs pour développer une culture maraîchère. Plusieurs parcelles, pour des raisons de superficie, de situation géographique, de facilités d'accès... sont susceptibles de répondre à notre projet. Dans un premier temps, le conseil municipal a validé l'envoi d'un courrier aux différents propriétaires concernés.

5. Questions diverses :

- Poursuite des réservations sur l'ensemble de nos infrastructures. Attention, celles-ci peuvent être remise en question selon l'évolution de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur jusqu'au 31 mai, et des consignes gouvernementales.
- Parapentes : nécessité de rappeler à l'association "les Ailes des Baronnies" le respect des décisions adoptées avec la commune : décollage et atterrissage au col de Milmandre.
- Demande de déclaration préalable de Mr Bosklopper pour pose de panneaux photovoltaïques sur sa toiture : attirer l'attention de la DDT, sur les aspects de sécurité en cas d'incendie.
- Formation gestion des incivilités : le 22 mars à Taulignan, organisée par la gendarmerie.

*Les délibérations sont consultables sur le site internet de la mairie :  
[www.beauvoisin-drome.fr](http://www.beauvoisin-drome.fr)*

Vu pour être affiché le 08 mars 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 08 mars 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

